

RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00142
Numéro SIREN : 531 359 511
Nom ou dénomination : MEYGAL MOTOCULTURE 2B

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000528

Copie certifiée conforme

1.

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

cerfa

N° 15949 * 04

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		MEYGAL MOTOCULTURE 2B - SIREN : 531359511			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N clos le		31/10/2023		N-1		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		Net		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA							
Actif Immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC					
		Frais de développement	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
		Fonds commercial (1)	AH	40 000	AI		40 000	40 000		
		autres immos incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur Immo. Incorporelles	AL		AM					
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	62 700	AS	50 335	12 365	1 042		
		Autres immos corporelles	AT	96 099	AU	46 696	49 403	70 811		
		Immos en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU	400	CV		400	400		
		Créances rattachées à participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG					
		Autres immobilisations financières	BH		BI					
Total (II)		BJ	199 199	BK	97 031	102 168	112 253			
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT	230 584	BU		230 584	250 666		
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	40 625	BY		40 625	48 900		
		Autres créances (3)	BZ		CA			7 344		
	Divers	Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC					
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE			51 847		
	Disponibilités	CF	210 282	CG		210 282	107 279			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	9 574	CI		9 574	8 448			
	Total (III)	CJ	491 065	CK		491 065	474 484			
	Frais d'émission d'emprunts à étaler	(IV) CW								
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM								
	Ecart de conversion actif	(VI) CN								
	Total général (I à VI)		CO	690 264	1A	97 031	593 233	586 737		
(1) Droit au ball				CP		(3) à + d'1 an	CR			
Clause de réserve de propriété - immob.				stocks		créances				

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				Néant <input type="checkbox"/>			
MEYGAL MOTOCULTURE 2B - SIREN : 531359511							
				Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		15 000)	DA	15 000	15 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK)	DC		
	Réserve légale (3)				DD	1 500	1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1)	DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ)	DG	233 627	224 803
	Report à nouveau				DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	29 514	8 824
	Subventions d'investissement				DJ		
	Provisions réglementées				DK		
	TOTAL (I)				DL	279 641	250 127
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ	5 430	7 024	
	TOTAL (III)				DR	5 430	7 024
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	22 859	39 813
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	70 174	93 885
	Dettes fiscales et sociales				DY	70 092	74 294
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ		
Autres dettes				EA	145 037	121 594	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
	TOTAL (IV)				EC	308 162	329 586
TOTAL (V)				ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	593 233	586 737	
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			- Écart de réévaluation libre	1D			
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	302 423	306 740		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH				

5. IMMOBILISATIONS

DGFP N° 2054-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>MEYGAL MOTOCULTURE 2B</u>					Néant <input type="checkbox"/>								
CADRE A - IMMOBILISATIONS					Augmentations								
					Valeur brute des Immos au début de l'exercice	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	40 000	KE		KF				
	Terrains				KG		KH		KI				
	Sur sol propre	dont composants	L9		KJ		KK		KL				
	Sur sol d'autrui	dont composants	M1		KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	dont composants	M2		KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels M3				KS	48 790	KT		KU	13 910			
	Installations générales, agencements, aménagements divers				KV	12 266	KW		KX				
	Matériel de transport				KY	78 474	KZ		LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	4 743	LC		LD	616			
	Emballages récupérables et divers				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	144 273	LO		LP	14 526			
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U	400	8V		8W				
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
	TOTAL IV				LQ	400	LR		LS				
Total général (I + II + III + IV)					ØG	184 673	ØH		ØJ	14 526			
CADRE B - IMMOBILISATIONS					Diminutions								
					Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence			
					IN		CØ		DØ				
Frais d'établissement et de développement TOTAL I					IO		LV		LW	40 000			
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					IP		LX		LY				
Terrains					IQ		MA		MB				
Constructions					IR		MD		ME				
					Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG		MH		MI	
Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	62 700			
Autres immobilisations corporelles					IU		MM		MN	12 266			
					Installations générales, agencements, aménagements divers	IV		MP		MQ	78 474	MR	
					Matériel de transport	IW		MS		MT	5 359	MU	
					Matériel bureau et informatique, mobilier	IX		MV		MW		MX	
Emballages récupérables et divers					MY		MZ		NA				
Immobilisations corporelles en cours					NC		ND		NE				
Avances et acomptes					NG		NH		NI	158 799			
TOTAL III					IZ		ØU		M7				
Participations évaluées par mise en équivalence					IO		ØX		ØY	400			
Autres participations					I1		2B		2C				
Autres titres immobilisés					I2		2E		2F				
Prêts et autres immobilisations financières					I3		NJ		NK	400			
TOTAL IV					I4		ØK		ØL	199 199			
Total général (I + II + III + IV)					ØM		ØN		ØO	199 199			

6. AMORTISSEMENTS

DGFP N° 2055-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>MEYGAL MOTOCULTURE 2B</u>							Néant <input type="checkbox"/>						
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement				CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles				PE		PF		PG		PH			
TOTAL I				RK		RM		RN		RO			
Terrains				PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	47 748	QA	2 587	QB		QC	50 335		
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD	5 679	QE	2 080	QF		QG	7 759		
	Matériel de transport			QH	14 714	QI	19 618	QJ		QK	34 332		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	4 279	QM	326	QN		QO	4 605		
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT			
TOTAL II				QU	72 420	QV	24 611	QW		QX	97 031		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	72 420	ØP	24 611	ØQ		ØR	97 031		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
Installations gales., agenc. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Installations techniques, matériel et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III	NL						NM						NO
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)	NW				TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)		NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW+NY)		NZ		
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES													
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler								Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP		SR			

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFP N° 2056-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>MEYGAL MOTOCULTURE 2B</u>							Néant <input type="checkbox"/>		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges	5V	7 024	5W	5 430	5X	7 024	5Y	5 430	
TOTAL II		6Z	7 024	TV	5 430	TW	7 024	TX	5 430
Constructions	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	7 024	UB	5 430	UC	7 024	UD
Autres Immob. Corporelles	Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	5 430	UF	7 024		
			- financières	UG		UH			
			- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2088-A-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>MEYGAL MOTOCULTURE 2B</u>		Formulaire déposé au titre de FIR		ET	Néant <input type="checkbox"/>			
I. RÉINTÉGRATIONS						Exercice N clos le <u>31/10/2023</u>		
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA 29 514		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WB		
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sixies D)	RB)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX	XW		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI					XY		
	Impôt sur les sociétés					Y7	5 208	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7	K7	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Moins-values nettes à long terme					- Imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)	IB	
						- Imposées au taux de 0%	ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs					- Plus-values nettes à court terme	WN	
						- Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW	WQ
						Quote part de 12% des plus-values à taux zéro	MB	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
TOTAL I						WR	34 722	
II - DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.							WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér., taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.							WU	
RENTES	Plus-values nettes à long terme					- Imposées au taux de 15% (12,80% pour les entreprises soumises à l'IR)	WV	
						- Imposées au taux de 0%	WH	
						- Imposées au taux de 19%	WP	
						- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
						- Imputées sur les déficits antérieurs	XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%						IB	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:		(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation	2A)	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 89% (art. 223 B du CGI)							ZX	
Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer							ZY	
Majoration d'amortissement							XD	
RENOIS	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sixies)	L2	J.E.I. (art. 44 sixies A)	L5	XF	
			S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
	ZFU - TE (art. 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS	
RENOIS	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH) XG		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD			
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
III - RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)		XI	34 722	
				Déficit (II-I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)							ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)							XL	
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)						XN	34 722	
						XO		

10.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLESDGPIF N° 2058-B-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>MEYGAL MOTOCULTURE 2B</u>			Néant <input type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés			ZT 2 880	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges				
Total des provisions pour risques et charges			8X	8Y
Provisions pour dépréciation				
Total des provisions pour dépréciation			9D	9E
Charges à payer				
Total des provisions pour charges à payer			9K	9L
Totaux (Cadre III)			YN	YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	
	L1			
			Montant net à la fin de l'exercice	

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2069-A-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>MEYGAL MOTOCULTURE 2B</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
1		AFFECTATIONS					
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES							
			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXCÉDÉS	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	7			8	9	10	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
	TOTAL						
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
	Court terme	Long terme			
		19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

14. **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME**

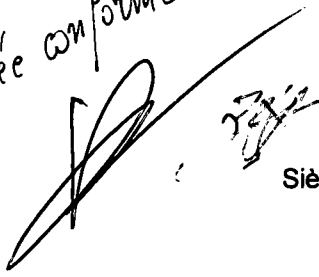
Désignation de l'entreprise <u>MEYGAL MOTOCULTURE 2B</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/>			
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%							
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)							
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)							
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU							
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins values à 12,8 %	
1		2		3		4	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N					
		N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
		N-8					
		N-9					
N-10							
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS							
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter	
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %			
1		2		3	4	5	6
Moins-values nettes		N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
		N-8					
		N-9					
		N-10					

15.

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Désignation de l'entreprise : <u>MEYGAL MOTOCULTURE 2B</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
Total 1 et 2		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
Total 4 et 5		6				
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
1	2	3	4	5		

Copie certifiée conforme



MEYGAL MOTOCULTURE 2B
SARL au capital de 15 000.00 €
Siège social: Z.A. La Guide 43200 YSSINGEAUX
RCS LE PUY EN VELAY: 531 359 511

ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt quatre et le trente et un janvier à onze heures, les associés de la société MEYGAL MOTOCULTURE 2B, société à responsabilité limitée, au capital de 15 000.00 €, divisé en 150 parts de 100.00 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, Z.A. La Guide, 43200 YSSINGEAUX, sur convocation de la gérance, ce qui est reconnu exact par les associés présents.

Sont présents ou représentés:

- Mr Patrick BARALLON, propriétaire de.....75 parts
 - Mr Jean-Jacques BERTAIL, propriétaire de.....75 parts
- soit ensemble150 parts
seuls associés de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital social.

L'assemblée régulièrement constituée peut donc valablement délibérer. Elle est présidée par Mr Patrick BARALLON, associé et co-gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- lecture du rapport de gestion établi par la gérance
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2023 et quitus à la gérance
- affectation du résultat de l'exercice
- lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce et décisions à cet égard.
- questions diverses
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'assemblée:

- feuille de présence
- documents relatifs aux comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2023.
- rapport de gestion établi par la gérance
- rapport spécial relatif aux conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce
- texte du projet de résolutions soumises à l'assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à disposition des associés, au siège social, pendant le même délai fixé par les-dites dispositions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Après lecture des différents rapports, le Président déclare la discussion ouverte.

Puis au terme des débats, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2023, tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.
Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent pas de dépenses non admises en charges déductibles, relevant de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.
En conséquence, elle donne quitus à la gérance de sa gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice qui s'élève à 29 514,35 € ainsi:
- au compte "Autres Réserves" pour l'intégralité soit 29 514,35 €
Suivant les dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices antérieurs

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION.

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L.223-19 du Code de Commerce, approuve successivement chacune des dites conventions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES AYANT DROIT DE VOTE, PRECISION FAITE QUE L'ASSOCIE CONCERNE PAR L'UNE DES CONVENTIONS N'A PAS PRIS PART AU VOTE.

QUATRIEME RESOLUTION.

L'assemblée des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir en son nom toutes formalités de droit

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de débats, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

